



**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
RETURN BIDS TO:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**MODIFICATION DE L'INVITATION
SOLICITATION AMENDMENT**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Science Procurement Directorate/Direction de
l'acquisition
de travaux scientifiques
11C1, Phase III
Place du Portage
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title-Sujet Enquêtes sur les collisions et les défauts de véhicules automobiles / Vehicle Collisions and Defect Investigations		
Solicitation No. - N° de l'invitation T8056-160026/C		Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client T8056-16-0026		Date 3 Aout 2017
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-17-00787271		
File No. - N° de dossier 075ss.T8056-160026	CCC No./N° CC - FMS NO. / N° VME	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 2:00 PM on - le 2017-08-28		Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B		
Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to : - Adresser toutes questions à : April Campbell		Buyer Id - Id de l'acheteur 075ss
Telephone No. - N° de téléphone 873-469-4794		FAX No. - N° de FAX 819-997-2229
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : Specified Herein Précisé dans les présentes		

Instructions : See Herein

Instructions : voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein / Voir aux présentes	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À CORRIGER LES ERREURS ET À RÉPONDRE AUX QUESTIONS

À la partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article **4.1.1 – Critères techniques obligatoires, critère M-3** :

SUPPRIMER : Le soumissionnaire doit proposer au minimum un enquêteur principal tel qu'il est défini dans l'énoncé des travaux et au minimum un enquêteur débutant.

INSÉRER : Le soumissionnaire doit proposer au minimum un gestionnaire de projet tel qu'il est défini dans l'énoncé des travaux et au minimum un enquêteur débutant.

À l'annexe A, Énoncé des travaux, article **11 – Ressources nécessaires** :

SUPPRIMER : Il doit y avoir au minimum un (1) enquêteur principal et un (1) enquêteur débutant.

INSÉRER : Il doit y avoir au minimum un (1) gestionnaire de projet et un (1) enquêteur.

* * * * *

Question 5 : Selon notre compréhension des documents de soumission, chacun des éléments du prix total de la soumission est calculé en fonction des éléments figurant à la partie 3, section II, paragraphe 3.1.2 – Présentation de la soumission financière, points a), b), et c) (pages 8 et 9). La formule de calcul du prix total de la soumission présentée à la partie 4, article 4.2 porte à confusion puisqu'elle additionne des valeurs dont les unités sont incohérentes :

- Le « *prix de la soumission pour la période du contrat* » semble consister en la multiplication d'un taux horaire (\$/heure) par un niveau d'effort (heures), ce qui donne un *montant en dollars* (\$).
- Le « *prix de la soumission pour les périodes d'option* » est calculé par la somme de taux horaires, ce qui donne un *taux horaire* (\$/heure).
- Le « *prix de la soumission pour le temps de déplacement* » consiste également en la somme de taux horaires, ce qui donne un *taux horaire* (\$/heure).

La formule de calcul du prix total de la soumission demande l'addition d'un montant en dollars (\$) par un taux horaire (\$/heure).

Vous trouverez en pièce jointe une version hypothétique du paragraphe 3.1.2, Présentation de la soumission financière, dans laquelle les deux éléments en taux horaire (et non pas en dollars) sont en surbrillance.

Réponse 5 : Votre constat est correct; le processus d'évaluation additionnera des valeurs dont les unités sont incohérentes. Il importe de souligner que le prix de la soumission ne sert qu'aux fins d'évaluation. Le prix du contrat sera aligné sur l'utilisation estimative précisée à l'article 1.3, puisqu'il n'est pas possible de prévoir le niveau d'effort total. On s'attend à ce



que le prix total de la soumission permette d'établir le classement des soumissions financières de chaque soumissionnaire.

Question 6 : Différents termes servent à décrire le personnel associé au projet. L'exigence M-3 du paragraphe 4.1.1 mentionne un « enquêteur principal », tandis que l'exigence M-4 fait référence à un « gestionnaire de projet ». Nous relevons une occurrence de « gestionnaire de projet principal » à la section 11 (page 46). Tous ces noms de poste font-ils référence à la même personne, ou est-il implicite qu'une équipe comprendrait un gestionnaire de projet en plus de deux enquêteurs?

Réponse 6 : Deux ressources sont nécessaires : un gestionnaire de projet et un enquêteur.

Question 7 : Au paragraphe 3.1.2, Présentation de la soumission financière, il est difficile de comprendre pourquoi le niveau d'effort est fixé à 50 et à 40 heures. Dans notre soumission, devrions-nous indiquer le nombre annuel d'heures que chaque employé serait prêt à travailler dans le cadre du contrat (p. ex. 2 000 heures par an plutôt que 50 ou 40)?

Réponse 7 : Le niveau d'effort est fixé pour garantir que tous les soumissionnaires sont évalués en fonction des mêmes critères. Il est fourni aux fins d'évaluation uniquement et ne reflétera pas la valeur du contrat subséquent.

Question 8 : Il est difficile de déterminer à quoi renvoie le titre « Prix calculé (a) », dans la dernière colonne du tableau 3.1.2.a) (page 8).

Réponse 8 : La colonne du prix calculé devrait refléter le résultat de la multiplication du taux horaire ferme tout compris par le niveau d'effort.

Question 9 : Veuillez préciser ce qui est visé par le « prix pour le temps de déplacement de la soumission » (alinéa 3.1.2 c)). Doit-il comprendre le temps de déplacement des employés uniquement, ou bien englobe-t-il également les dépenses connexes (kilométrage, repas, hébergement, etc.)? La valeur à insérer dans la colonne de droite de ce tableau doit-elle être exprimée sous la forme d'un taux (\$/heure) ou d'un coût final (\$)?

Réponse 9 : Le prix pour le temps de déplacement de la soumission ne représente que le pourcentage du taux horaire que l'entrepreneur facturera pour le temps de déplacement vers une collision à plus de 250 km du lieu de travail de l'entrepreneur. Toutes les autres dépenses seront remboursées au prix coûtant, pourvu qu'elles respectent la Directive sur les voyages du Conseil national mixte.



Question 10 : Les valeurs totales précisées à l'article 1.3 sont présentées comme des « utilisations estimatives ». Y a-t-il des montants totaux que l'on ne peut dépasser dans une soumission?

Réponse 10 : Il serait très improbable qu'un soumissionnaire dépasse l'utilisation estimative indiquée à l'article 1.3. Nous vous recommandons de passer en revue le paragraphe 3.1.1, Présentation de la soumission financière.

FIN